Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 045-244500419-20230202-20230201F-DE

Villevoques - Le bourg

quatre vallées
communauté de communes

Pièce
4.12

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

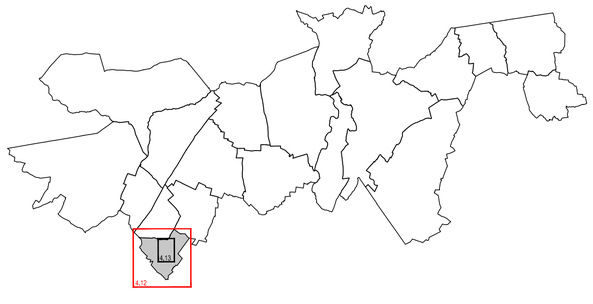

PLAN DE ZONAGE
Villevoques
Ensemble

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :
- Bâti/ouvrage remarquable
  - Bt Bâtiment
  - Eg Eglise
- Elément architectural
  - Cx Croix

Patrimoine naturel :
- Haie
- Etendue d'eau

Légende :
- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

ecmo Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur